

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN540

présenté par

M. Gaillard, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 229 par la phrase suivante :

« Afin de développer l'attractivité des carrières civiles comme militaires, il convient d'étendre les campagnes publicitaires promouvant les métiers de la défense aux emplois civils du ministère des armées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de contribuer à développer l'attractivité des emplois civils du ministère des armées. Il prévoit en effet la mise en œuvre, au profit de ses emplois, d'une politique d'information et de communication suscitant des vocations, notamment chez les jeunes. Il s'agit de tenir compte des difficultés de recrutement et de l'importance de ces métiers pour le soutien de l'effort de défense.